

505LM 11/8

2002

(1943)

ARCHIVES

Construction d'un engin moteur ou automoteur
prototype (traction électrique) à très grande vitesse

(s) C.A. 24.11.43 11 VI

Construction d'un engin moteur ou automoteur prototype (traction électrique)
à très grande vitesse.

SECTION VI - Construction d'un moteur à réactionConstruction d'un moteur à réaction
(traction électrique)

Le 11 novembre 1943

M. LE PRÉSIDENT -

I - Crédit d'engagement

Les crédits d'engagement se répartissent, comme les années précédentes, entre 2 programmes généraux et 1 programme particulier.

1 - Programme particulier

Le reliquat des crédits affectés à ce programme est de 1.032.200.000 F. En 1943, les crédits sont affectés à la construction de prototypes.

Le reliquat des crédits affectés à ce programme est de 1.032.200.000 F. En 1943, les crédits sont affectés à la construction de prototypes.

Entre part, les crédits affectés à ce programme sont de 1.032.200.000 F. En 1943, les crédits sont affectés à la construction de prototypes.

Je vais vous donner maintenant des détails plus précis sur les crédits affectés à ce programme.

Matériel pour la construction - Les crédits représentant 1.032.200.000 F. Les projets comprennent la construction de prototypes et la mise au point de matériel de série.

Deux prototypes sont prévus : le premier est un moteur à réaction à très grande vitesse, destiné à assurer en traction les avions à très grande vitesse sur quelques centaines de kilomètres ; le second est un moteur à réaction à très grande vitesse, destiné à assurer en traction les avions à très grande vitesse sur quelques centaines de kilomètres.

QUESTION VI - Budget d'établissement de 1944

Construction d'un engin prototype moteur ou automoteur
(traction électrique)

Notes de séance p.11

M. LE PRESIDENT -

II - Crédits d'engagement

Les crédits d'engagement se répartissent, comme les années précédentes, entre 3 programmes généraux et 1 programme ordinaire.

.....

4°/Programme ordinaire.-

Le reliquat des crédits d'engagement de 1943, après déduction des projets terminés, différés ou abandonnés, est de ... 2.981 M.

Ce chiffre doit être majoré pour hausse des
prix de 545 M.

Nous y avons ajouté deux catégories de projets :

- d'abord, des projets qui ont été repris du budget de 1942 ou des budgets antérieurs
- d'autre part, des projets entièrement nouveaux qui n'ont pas encore été soumis au Conseil, soit 1.791 M.

Je vais vous donner maintenant des détails plus précis sur ces 1.791 M. qui constituent seuls des projets entièrement nouveaux.

Matériel roulant neuf - Les crédits représentent 1.045 M. sur ces 1.791 M. Les projets comprennent la construction de prototypes et la commande de matériel de série.

Deux prototypes sont prévus : le premier est un engin moteur ou automoteur à très grande vitesse, destiné à assurer en traction électrique des trains à très grande vitesse sur quelques relations primordiales : Paris-Toulouse, Paris-frontière d'Espagne et Paris-Lyon-Marseille. La vitesse envisagée est de 160 à 180 km. La capacité de transport n'est pas définitivement fixée; elle ne paraît pas devoir dépasser 2 à 300 places.

.....

Evidemment, ce projet peut appeler quelques réserves. Le coût en est très élevé puisque la dépense est de 53 M., mais il comprend, en grande partie, les dépenses d'études. Si cet engin était construit en série, le coût en serait bien moins élevé. En outre, il est certain que la vitesse envisagée risque d'entraîner des sujétions d'exploitation assez grandes. La productivité commerciale sera toujours assez faible en raison du petit nombre de voyageurs transportés et du fait qu'il s'agit surtout de parcours sur lesquels la concurrence de l'avion sera particulièrement redoutable. Je crois cependant qu'il faut laisser courir cette étude. Il ne faut pas écarter les efforts d'imagination et, dans tous les cas, même quand ces efforts n'aboutissent pas exactement au but que l'on s'est proposé, il est rare qu'il n'y ait pas quelque enseignement utile à en tirer à d'autres fins.

.....
M. TIRARD - Le budget prévoit l'étude d'un prototype d'engin moteur ou automoteur à grande vitesse. Je crois que, en effet, c'est un prototype à étudier dès maintenant. Mais a-t-on prévu en même temps le renforcement des voies sur lesquelles il sera appelé à circuler ?

M. LE BESNERAIS - Oui. Le Conseil a déjà approuvé un programme de renforcement portant à 23 T. ou 20 T. par essieu les possibilités d'un certain nombre de nos lignes. Ce programme ~~ne~~ doit être exécuté dans une période de 15 ans. Si nous commandons maintenant les prototypes à grande vitesse, nous n'en aurons peut-être qu'un exemplaire dans 15 ans, car il faut des années pour mettre au point un prototype de cette nature.

M. TIRARD - Ces prototypes pourront-ils circuler dans ces conditions ?

M. LE BESNERAIS - Ils sont établis en fonction de ce programme de renforcement. Nous avons fait approuver d'abord le programme de renforcement des lignes de manière à orienter nos études de matériel compte tenu de ce renforcement.

M. TIRARD - Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur les grandes lignes de ce prototype ?

M. LE BESNERAIS - Nous vous les donnerons le moment venu.

Actuellement, c'est impossible car, avant d'entreprendre quoi que ce soit, nous voulons avoir l'accord de principe du Conseil. Si le Conseil est d'accord, nous allons passer la commande et nous vous tiendrons au courant. Cela nous permettra, d'une part, de construire un type de machine intéressant et, d'autre part, de faire toute une série de recherches pour l'amélioration de la traction électrique, recherches qui sont vraiment utiles parce que les machines électriques en service actuellement ne sont pas très différentes de celles d'il y a 20 ans. C'est, en grande partie, à l'honneur de ceux qui les ont conçues puisqu'elles donnent encore satisfaction dans l'ensemble. Mais je suis convaincu qu'au bout de 15 ou 20 ans, il faut rechercher des formules nouvelles. On oblige les constructeurs à le faire quand on leur confie la construction d'un prototype d'un modèle entièrement différent et très hardi, car, si on leur demande seulement d'améliorer les types en service, ils demeurent dans les anciennes ornières. Il faut les obliger à en sortir et à trouver des dispositifs nouveaux.

.....

Le Conseil approuve le budget d'établissement de 1944.

